



CHIMIE ÉNERGIE
S'ENGAGER POUR CHACUN AGIR POUR TOUS

Industrie pharmaceutique : la révision de la CCN applicable au 1^{er} juillet 2019

La FCE-CFDT ainsi que la CFTC et l'UNSA ont signé le texte portant sur la révision de la convention collective (CCN) de l'industrie pharmaceutique (IDCC 176). Cet accord entrera en application à partir du 1^{er} juillet 2019.

Dans la révision de la CCN, la FCE-CFDT a obtenu entre autres :

- La mise en place de Commission Santé Sécurité Conditions de Travail (CSSCT) obligatoire dès 50 salariés dans les entreprises ou établissements distincts exerçant une activité de production industrielle
- La possibilité de désigner un délégué syndical dans les établissements de 11 à moins de 50 salariés
- La définition du salaire minima hiérarchique permettant de pérenniser la prime d'ancienneté le rendant indérogeable par les entreprises
- L'obtention d'une prime journalière pour travail pénible, dangereux ou insalubre : le montant minimum ne pourra être inférieur à 10 fois le minimum garanti (en 2018 = 3,57€ donc 35,7€ par jour)
- L'intégration de congés pour évènements familiaux (Mariage ou Pacs, décès, déménagement, enfant malade...)
- La simplification des règles de calcul des indemnités de licenciement

Nous vous invitons à vous rapprocher des équipes CFDT pour avoir plus de renseignements et vérifier son application dans vos entreprises.

Vos représentants CFDT sont à votre écoute, n'hésitez pas à les contacter

Coupon Contact CFDT à retourner à :

Nom : **Prénom :**

- Je souhaite vous rencontrer afin d'obtenir plus d'informations sur la CFDT
 Je souhaite adhérer à la CFDT

Tél :

Mail :



- Pour ne plus être seul sur son lieu de travail.
- Pour être informé sur ses droits.
- Pour être conseillé sur le plan professionnel et juridique.
- Pour être soutenu par la CFDT et soutenir la CFDT.
- Parce que le orange vous va si bien !